

■ Comment se connecter à la plateforme **Infogéo 28** ?

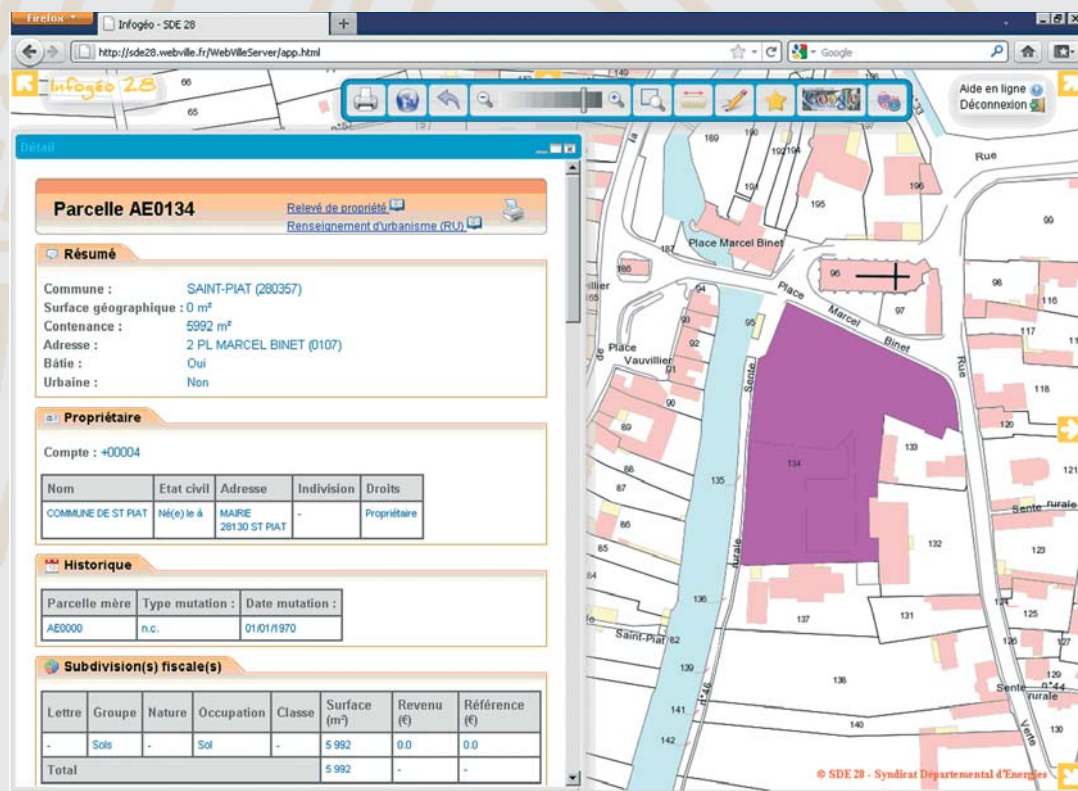
A partir de n'importe quel poste informatique, vous pouvez accéder au service. Il vous suffit pour cela de vous connecter au site internet du Syndicat [www.sde28.fr](http://www.sde28.fr), et de vous rendre sur la rubrique "**Infogéo 28**".

Après avoir rentré votre identifiant et votre mot de passe (qui vous seront communiqués par le syndicat), vous accéderez alors à l'ensemble des données de votre collectivité en fonction des droits d'accès qui vous auront été délivrés.

■ Les modalités financières relatives au service **Infogéo 28**

Les modalités financières sont arrêtées annuellement par le comité syndical du SDE 28 (se référer au dernier document en vigueur). On distingue 3 types de contributions :

1. la cotisation annuelle d'adhésion au service **Infogéo 28** permet d'accéder aux données cadastrales et à tous les réseaux dont la compétence est transférée au SDE 28,
2. la cotisation annuelle relative à l'hébergement d'informations spécifiques aux collectivités (équipements, données ou réseaux dont la compétence relève directement des collectivités),
3. les frais de recensement, de mise à jour et d'intégration des données dans **Infogéo 28** (hormis les données cadastrales lorsque le SDE 28 est partenaire de la convention de numérisation et celles relatives aux réseaux dont la compétence est transférée au SDE 28).



Syndicat Départemental d'Énergies d'Eure-et-Loir  
 65, rue du Maréchal Leclerc  
 28110 Lucé  
 Tél : 02 37 84 07 85 - Fax : 02 37 84 07 86  
 Courriel : [contact@sde28.fr](mailto:contact@sde28.fr)  
 Site internet : [www.sde28.fr](http://www.sde28.fr)



# Infogéo 28

Le Système d'Information Géographique du Syndicat Départemental d'Énergies d'Eure-et-Loir

Sommaire :

- Page 2  
Que permet **Infogéo 28** ?  
Les données contenues dans **Infogéo 28**
- Page 3  
Le rôle du SDE 28 et des collectivités  
Comment adhérer au service **Infogéo 28** ?
- Page 4  
Se connecter à **Infogéo 28**  
Modalités financières

Vendredi 10 juin 2011 - Parc des expositions Chartrexp



## Message du Président

Partenaire privilégié de ses 310 communes adhérentes dans le domaine de la distribution d'électricité, le Syndicat Départemental d'Énergies d'Eure-et-Loir (SDE 28) n'a cessé au cours de ces dernières années de tout mettre en oeuvre pour concevoir et développer **une véritable offre de services** destinés aux collectivités.

A l'instruction et à la coordination des projets d'enfouissement des réseaux aériens, se sont ainsi récemment ajoutées un certain nombre d'autres missions et actions :

- relance du soutien financier aux communes investissant sur les réseaux d'éclairage public, avec pour objectif l'amélioration des performances énergétiques des installations et le respect de l'environnement,
- possibilité de transférer au syndicat la compétence et la responsabilité du service communal de distribution du gaz,
- achèvement de la numérisation des données cadastrales du département avec 250 communes concernées.

Résolument tourné vers l'avenir et la modernité, le SDE 28 souhaite aujourd'hui franchir un nouveau cap dans le partenariat et la coopération avec les collectivités, en mettant notamment à leur disposition son Système d'Information Géographique baptisé **Infogéo 28**.

Convivial et capable d'héberger de nombreuses données (cadastre, documents d'urbanisme, réseaux d'électricité, de gaz, d'éclairage public ...), **Infogéo 28** se veut **un outil précieux d'aide à la décision au service des élus**, mais aussi un instrument de gestion apprécié de leurs collaborateurs et de leurs services.

*... **Infogéo 28** se veut un outil précieux d'aide à la décision au service des élus, mais aussi un instrument de gestion apprécié de leurs collaborateurs ...*



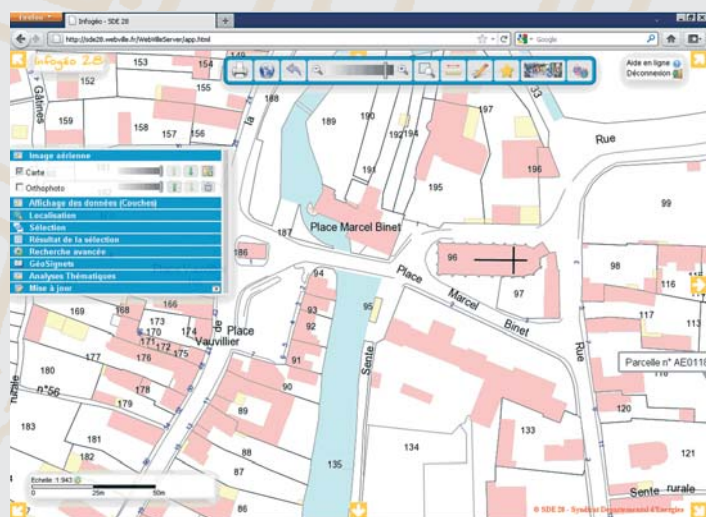
## ■ Que permet **Infogéo 28** ?

**Infogéo 28** est ce qu'on appelle un Système d'Information Géographique.

Après recensement et intégration des données relatives à votre collectivité, **Infogéo 28** vous permettra de :

- visualiser géographiquement sur un fond de plan votre collectivité, son urbanisme, ses équipements et les réseaux présents sur son territoire,
- consulter et interroger le cadastre, répondre rapidement à des requêtes en matière d'urbanisme, imprimer des cartes, des relevés de propriété, réaliser des analyses thématiques, mieux signaler des incidents sur les réseaux ...

## ■ Les données de base contenues dans **Infogéo 28**



Pour chaque commune\*, **Infogéo 28** contiendra initialement :

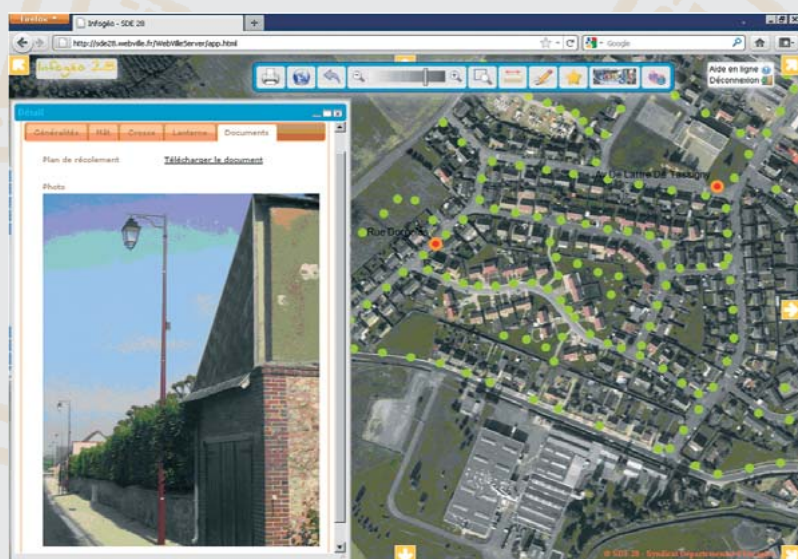
- l'ensemble des données cadastrales, c'est-à-dire le fond de plan cadastral et les données dites "littérales" (propriétaires, informations fiscales),
- les réseaux de distribution publique d'électricité du SDE 28 (lignes souterraines, aériennes, postes de transformation).

\* Sous réserve que la commune ait autorisé le SDE 28 à devenir partenaire de sa convention de numérisation conclue avec les services fiscaux.

## ■ Quelles données pourront-elles intégrer **Infogéo 28** ?

En cas de transfert de compétence au SDE 28 ou dans le cadre d'une prestation de service, **Infogéo 28** sera également en mesure de restituer d'autres données comme :

- les réseaux d'éclairage public,
- les réseaux de distribution de gaz,
- les plans locaux d'urbanisme,
- les réseaux d'eau potable,
- ...



## ■ Le rôle du SDE 28

Le rôle du SDE 28 est multiple. En l'état, il lui revient :

- d'intégrer et d'héberger les données qui lui sont confiées par les collectivités,
- de gérer les droits d'accès des utilisateurs aux données contenues dans **Infogéo 28**,
- d'aider à la formation des utilisateurs.



## ■ Le rôle des collectivités



Pour intégrer dans **Infogéo 28** les données relevant de sa compétence, il revient à la collectivité :

- de faire procéder à leur recensement selon les prescriptions techniques définies par le SDE 28,
- de transmettre régulièrement les mises à jour afin d'actualiser la base **Infogéo 28**.

## ■ Comment adhérer au service **Infogéo 28** ?

Le service **Infogéo 28** est accessible de deux manières :

- ➔ s'agissant des communes adhérentes du SDE 28, dans le cadre d'une adhésion\* à la compétence optionnelle "Système d'Information Géographique et gestion de bases de données" prévue par les statuts du syndicat.
- ➔ s'agissant de toute commune, collectivité ou intercommunalité non adhérente du SDE 28, dans le cadre d'une prestation de service\*.



\* Une "convention type" prévoyant l'accès à **Infogéo 28** sous forme d'un transfert de compétence ou d'une prestation de service sera prochainement disponible sur le site internet du syndicat [www.sde28.fr](http://www.sde28.fr).

### INFORMATION TRÈS IMPORTANTE :

Toute collectivité désireuse d'accéder aux données cadastrales via le service **Infogéo 28** devra avoir souscrit au préalable une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).